



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## SAMIS

Service social

Référence :

24-25/CM/MP

Affaire suivie par :

Chrystèle MARTINIE

Référente académique Harcèlement

Marie PLAINEAU

Secrétariat

Mél : concoursnah@ac-toulouse.fr

Tél : 05 36 25 83 75

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 14 octobre 2024

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et messieurs les Directeurs d'écoles

S/c de mesdames et messieurs les Inspecteurs de  
l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les Chefs d'établissements  
publics et privés

S/c de mesdames et messieurs les Directeurs  
académiques des services de l'éducation nationale

## **Objet : Prix « Non au Harcèlement » 2024 – 2025**

Le prix « Non au harcèlement » est organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports avec le soutien de la Mutuelle MAE. Il a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement, le cyberharcèlement et le harcèlement à l'encontre des élèves en situation de handicap, à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, celle-ci servant de support de communication pour le projet pérenne qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Le jury académique remettra un prix « coup de cœur académique » d'une valeur de 1000 euros, financé par la MAE, et sélectionnera les nommés pour le jury national. Les lauréats nationaux recevront chacun un prix de 2000 euros pour accompagner la mise en œuvre de leur projet. Tous les supports de communication produits par les élèves seront utilisés comme outils de prévention.

**Pour rappel, chaque école, établissement et structure, ne pourra présenter qu'une production :  
une affiche ou une vidéo.**

**Le calendrier 2024 – 2025 fixé est le suivant :**

- ❖ 31 janvier 2025 : date limite d'envoi des productions dans les académies ;
- ❖ Du 03 février au 07 mars 2025 : phase académique du prix ;
- ❖ 07 mars 2025 : date limite des remontées des lauréats académiques au national ;
- ❖ Du 10 mars au 04 avril 2025 : phase nationale du prix ;
- ❖ Entre le 12 et le 23 mai 2025 : cérémonie de remise des prix.

Le jury académique présélectionnera jusqu'à 14 lauréats éligibles à la sélection nationale selon les catégories ci-dessous :

- Meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau école élémentaire
- Meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau collège
- Meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau lycée
- Meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau inter degré
- Meilleure vidéo lutte contre le harcèlement, niveau école élémentaire
- Meilleure vidéo lutte contre le harcèlement, niveau collège
- Meilleure vidéo lutte contre le harcèlement, niveau lycée
- Meilleure vidéo lutte contre le harcèlement, niveau inter degré
- Prix spécial « prévention du harcèlement sexiste et sexuel », toutes classes confondues, affiche
- Prix spécial « prévention du harcèlement sexiste et sexuel », toutes classes confondues, vidéo
- Prix spécial « prévention du cyberharcèlement », toutes classes confondues, affiche
- Prix spécial « prévention du cyberharcèlement », toutes classes confondues, vidéo
- Prix spécial « inclusion », toutes classes confondues, affiche
- Prix spécial « inclusion », toutes classes confondues, vidéo

Les modalités de participation sont disponibles sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement> .

La lutte contre le harcèlement entre élèves incite la mobilisation de tous, adultes et élèves.

Je tiens aussi à vous remercier pour votre contribution et engagement.

**Le recteur de l'académie de Toulouse**

**Mostafa FOURAR**

